



DEPPS / MISSION DE CONTRÔLE DANS LE CAVALLY

La Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a conduit une mission de contrôle dans la région du Cavally. Cette mission de contrôle Conduite par Dr Marie-Josèphe BITTY Directrice de la structure s'inscrit dans le cadre de l'Opération zéro « clinique » illégale d'ici 2025 qui vise à assainir le secteur sanitaire privé Ivoirien.



Quatre (4) équipes ont ainsi été déployées dans les quatre (4) districts sanitaires que compte la région à savoir Guiglo, Bloléquin, Toulepleu et Taï.

Au total 133 établissements sanitaires privés ont été contrôlés au cours de la mission qui s'est déroulée du 18 au 22 Mars 2024. Parmi les structures contrôlées, aucune n'a d'existence légale, 123 ont fait l'objet de fermeture immédiate en raison d'absence de documents administratifs les autorisant à exercer, de manque d'hygiène et de personnels qualifiés.

Opération zéro « clinique » illégale d'ici 2025



Cinq (05) établissements ont reçu une mise en demeure de sept (7) jours. Notons que ces missions sont effectuées avec l'appui technique et financier de l'UCP-Santé Banque Mondiale et s'étendront à toutes les régions du pays.





DEPPS / PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ DE RECENSEMENT DES OPTICIENS-LUNETIERS ET OPTOMÉTRISTES DE CÔTE D'IVOIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024.

Le Registre des Opticiens chaque année est mis à jour par le Ministère de la Santé de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle à travers la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS).

Le jeudi 14 mars 2024 s'est tenue à 09 heures à la salle de conférence de la DEPPS, la première session du Comité de Recensement des Opticiens- Lunetiers et Optométristes de Côte d'Ivoire au titre de l'année 2024.

Cette activité a un double objectif :

La mise à jour du Registre de la profession par l'élaboration de la liste des opticiens habilités à exercer en Côte d'Ivoire et par l'instruction de nouvelles demandes d'inscription au registre des opticiens lunetiers et optométristes.

Ainsi, dix-neuf (19) dossiers ont été soumis à l'analyse du comité. Après vérification de la complétude des dossiers, de l'authenticité des diplômes et de tous les éléments constitutifs du dossier, douze (12) requérants ont reçu un avis favorable et seront inscrits au registre 2024 des Opticiens- Lunetiers et Optométristes de Côte d'Ivoire. Cinq (05) demandes ont reçu un avis favorable sous réserve de complétude de dossiers (diplôme, certificat) et deux (02) dossiers ont été rejetés pour usage de faux diplômes.

Une carte professionnelle sera délivrée aux nouveaux opticiens lunetiers et optométristes pour leur permettre d'exercer leur profession en toute légalité.